

~~MINISTRE~~
MINISTRE DE LA DECENTRALISATION

Antananarivo, le 17 3 FEV. 2014

N° 012-2014/MINDEC/MIN

NOTE

A l'attention de tous les Chefs de Région

OBJET : Actions pour l'assainissement du trafic de bois de rose.

Le trafic de bois de rose a défrayé la chronique et perturbé la sérénité sociale ainsi que le développement de la nation.

L'éradication de ce fléau requiert la participation de tout un chacun pour une contribution effective aux actions citées en objet. La mobilisation des responsables régionaux, en étroite collaboration avec les responsables des départements ministériels concernés, est requise pour rendre compte de la situation, dresser un rapport sur les faits, diligenter une demande d'explication et s'enquérir des mesures prises par les forces de l'ordre.

L'identification des sources du phénomène, à l'origine des blocages et des contraintes favorisant la perpétuation du trafic, revêt un caractère crucial.

Il est demandé à tous les Chefs de Région, pour l'exécution de la présente note, une prise de responsabilité stricte en tant que présidents des OMC sous peine de lourdes sanctions.

LE MINISTRE DE LA DECENTRALISATION



Rufine TSIRANANA